



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (*art.8 – Statuts EPMNL*)

Nombre de membres présents ou représentés : 6

VOTES :
- Pour : *unanimité*
- Contre :
- Abstentions :

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 03 avril 2017

Décision n°17CA-011

Objet : Autorisation de lancement des marchés publics

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :

- VU** la délibération n°11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la création de l'Établissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* » (EPMNL)
- VU** les statuts de l'Établissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* »
- VU** la décision du conseil d'administration de l'EPMNL n° 17CA-002 relative à la nomination du Directeur Général de l'EPMNL
- VU** le code général des collectivités territoriales

ARTICLE 1 : D'approuver le lancement des consultations relatives aux marchés de fournitures et services suivants :

- approvisionnement en électricité
- approvisionnement en chauffage
- fourniture de produits dégivrants pour sols et avions

Et d'autoriser Monsieur Stéphane LAFAY, Directeur Général, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

ARTICLE 2 : Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître tout litige relatif à l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » est chargée de l'exécution de la présente décision

LE PRESIDENT

Philippe RICHERT

A handwritten signature in black ink, reading "Philippe Richert", with a horizontal line underneath and a small arrow pointing to the right at the end of the line.